

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2425

11 novembre 2010

SOMMAIRE

Barnea S.à r.l.	116363	FRS Hotel Group (Lux)	116354
Bull's-Eye Property Lux SA	116362	GeCIE S.A.	116389
BYM S.à r.l.	116363	Gems Progressive Fund	116389
Caladeco S.à r.l.	116365	Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	116389
Carolux Finance SA	116363	Genialics S.A.	116390
C.A.S. Services S.A.	116364	GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ...	116390
Castlemex Holding S.A.	116364	Green Cove Capital Management S.à r.l.	116390
C & B Mechanical Group S.A.	116363	GS 7 Holdings S.à r.l.	116365
CEP III Investments S.C.A.	116387	Jeans Century Invest S.A.	116393
Charme Investments S.C.A.	116387	John De Wilde International S.A.	116400
CJL S.A.	116388	Kanbao S.à r.l.	116393
Cudillero Holding S.A.	116365	Kanbao S.à r.l.	116393
Cufflink S.à r.l.	116388	Kateco S.A.	116394
De Schengener Restaurant S.à r.l.	116388	Klei'Blad Constructions S.à r.l.	116393
Descorbis S.A.	116388	Koma Services Corporation	116397
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	116373	Lapperre S.A.	116397
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	116364	Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l.	116397
Dynavest Holding & Cie S.C.A.	116373	LBREP I Fides S.à r.l.	116398
Dynavest S.A.	116374	Luxarena S.A.	116398
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ...	116374	Luxarena S.A.	116399
Effi-Science S.à r.l.	116388	Luxembourg Corporation Company S.A.	116399
Electro-Tech Sàrl	116391	Luxembourg Trust & Consulting S.A. ...	116399
Electro-Tech Sàrl	116391	Monument Canal S.à r.l.	116400
Eluru Holding S.A.	116392	Olympe International Holding S.à r.l. ...	116400
Entreprise PIAZZA S.A.	116374	Premier Consult International (PCI) SA	116394
Etias Partner	116392	Res	116400
Euro Media Agency S.A.	116392	STENA TAY (Hungary) LLC, Luxembourg Branch	116362
Europ General Services S.A.H.	116392	Sterren Investments S.A.	116362
Fairmont Hotels & Resorts International Zrt.	116354		
FCB (Forest City Basin) Resources S.A.	116374		

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.690.125,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Fairmont Hotels & Resorts International Zrt., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.118.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight day of October.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- the board of managers of FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 38,690,125.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 110.245;

and

- the board of managers of Fairmont Hotels & Resorts International Zrt, a company duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg as a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hungary, its seat of central administration at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 500,000.-, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 13-10-041065 and duly registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.118;

both here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state the following:

FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l. intends to merge with and to absorb Fairmont Hotels & Resorts International Zrt in accordance with article 261 and seq. of the law of Luxembourg of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and Act CXL of 2007 on the cross-border merger of limited liability companies of Hungary (the "Cross-border Merger Act").

The common draft terms of merger read as follows:

1. Identification of the merging companies.

- The acquiring company, FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l. is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of 38,690,125.- and duly registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 110.245 (the Acquiring Company).

The acquired company, Fairmont Hotels & Resorts International Zrt is a company duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg as a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hungary, its seat of central administration at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 500,000.-, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 13-10-041065 and duly registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.118 (the "Acquired Company").

2. General information, Consolidation profits.

The Acquiring Company is the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company.

The Acquiring Company, in accordance with the provisions of articles 261 to 283 of the Law and Section 1 of the Cross-border Merger Act, will take control over and absorb all of the Acquired Company's assets and liabilities. The Acquired Company will subsequently be dissolved without being directly liquidated.

The Acquiring Company being the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company, no shares will be issued in compensation for the above transfer of assets and liabilities, nor will any cash be transferred to the Acquired Company.

The intended legal effective date of the merger and the intended time upon which the Acquired Company will finally be dissolved is set to be on or about January 31, 2011.

3. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company.

The operations of the Acquired Company will be under Luxembourg law treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company with retroactive effect as of January 1, 2011.

4. Rights conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.

There are no shares nor securities other than shares entitling their holders to special rights (in the meaning of article 261 of the Law and Section 3 (1) of the Cross-border Merger Act) neither in the capital of the Acquiring Company nor in the capital of the Acquired Company, therefore, there is no need to provide for rights to be conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.

5. Special advantages granted to (i) the members of the board of managers of the Acquiring Company and (ii) the members of the board of directors, the auditor, the executive employees and other experts of the Acquired Company.

No special advantages in connection with the merger will be granted to the members of the board of managers of the Acquiring Company or to the members of the board of directors, the auditor, the executive employees and other experts of the Acquired Company.

6. Articles of association of the Acquiring Company.

The articles of association of the Acquiring Company will not be subject to any amendments in connection with the merger and are read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION OF THE ACQUIRING COMPANY

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "FRS Hotel Group (Lux)."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-eight million six hundred and ninety thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 38,690,125) represented by three hundred and nine thousand five hundred and twenty-one shares (309,521) with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Board of managers

12.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

12.2. The managers may be dismissed ad nutum.

12.3. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.4. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers, one of which must be an A manager of the Company.

12.5. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.6. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.7. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

12.8. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.9. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

12.10. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.12. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company, one of which must be an A manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.4. of these Articles.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

7. Likely repercussions of the merger on employment

The Acquired Company has no employee. The merger has no effect on the employees of the Acquiring Company.

8. Information on the evaluation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company and dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger

The conditions for the merger have been determined on the basis of the interim accounts dated September 30, 2010, for the Acquiring Company and the Acquired Company.

The Acquired Company's assets and liabilities result from the interim accounts dated September 30, 2010.

Assets and liabilities of the Acquired Company are more thoroughly described in Appendix B. The transfer of assets and liabilities will be made at fair market value.

9. Additional provisions

a) inspection of the documents by the shareholders of the merging companies

Any shareholder shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on the present common draft terms of merger:

- the present common draft terms of merger;
- the annual accounts and the annual reports of the merging companies for the last three financial years;
- the interim account statements dated September 30, 2010 attached to the present common draft terms of merger;

and

- the reports of the management bodies of the merging companies referred to in article 265 of the Law and Section 4 (1) of the Cross-border Merger Act.

b) Consequences of the merger

The merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer, both as between the Acquired Company and the Acquiring Company and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- the Acquired Company shall cease to exist; and
- the cancellation of the shares of the Acquired Company held by the Acquiring Company.

c) Bookkeeping

Upon completion of the merger, the corporate and accounting documents of the Acquired Company will be kept at the registered office of the Acquiring Company.

d) Exercise of creditors rights

The creditors of the Acquiring Company and the Acquired Company may obtain, free of charges, information on the arrangements made for the exercise of their rights at the registered office of the Acquiring Company and the Acquired Company.

e) Costs

All costs, duties, or fees whatsoever to which the merger may give rise shall be paid by the Acquired Company.

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger agreement.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- le conseil de gérance de la société FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 38.690.125 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.245;

et

- le conseil de gérance de la société Fairmont Hotels & Resorts International Zrt, une société dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et également sous les lois luxembourgeoises en tant que société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 500.000 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 13-10-041065 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.118;

tous deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l. entend fusionner avec et absorber Fairmont Hotels & Resorts International Zrt conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), et l'«Act CXL of 2007 on the cross-border merger of limited liability companies of Hungary» (le «Cross-border Merger Act»).

Le projet commun de fusion s'énonce comme suit:

1. Sociétés qui fusionnent

- La société absorbante, FRS Hotel Group (Lux) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 38.690.125 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.245 (la «Société Absorbante»).

- La société Fairmont Hotels & Resorts International Zrt est une société dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et également sous les lois luxembourgeoises en tant que société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 500.000 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 13-10-041065 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.118 (la «Société Absorbée»).

2. Information générale, consolidation des profits

La Société Absorbante est la seule propriétaire de 100% du capital de la Société Absorbée.

Conformément aux articles 261 à 283 de la Loi et de la Section 1 du Cross-border Merger Act, la Société Absorbante prendra le contrôle et absorbera le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

Dès lors que la Société Absorbante est la seule propriétaire de 100% des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu d'émettre des parts sociales pour compenser le transfert du patrimoine actif et passif mentionné ci-dessus, ni de transférer de l'argent en espèce vers la Société Absorbée.

La dissolution de la Société Absorbée est prévue et devrait produire ses effets pour le, ou aux alentours du 31 janvier 2011.

3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront sous la loi luxembourgeoise, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

4. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard

Considérant que la Société Absorbante et la Société Absorbée ne comptent pas d'associés ayant des droits spéciaux, qu'aucune action privilégiée ou conférant des droits spéciaux n'a été émise et que la Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont émis aucun titre autre que des actions au sens de l'article 261 de la Loi et de la Section 3 (1) du Cross-border Merger Act, il n'y a pas lieu à description des droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions et/ou des mesures proposées à leur égard.

5. Avantages particuliers attribués aux (i) membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ainsi qu'au (ii) conseil de gérance, à l'auditeur, aux cadres ou autres experts de la Société Absorbée

Aucun avantage du fait de la fusion ne sera accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ni au conseil de gérance, à l'auditeur, aux cadres ou autres experts de la Société Absorbée.

6. Statuts de la Société Absorbante

Les statuts de la Société Absorbante ne feront l'objet d'aucun changement suite à la fusion transfrontalière et sont lus comme suit:

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination «FRS Hotel Group (Lux)».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-huit millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq euros (38.690.125 EUR) représenté par trois cent neuf mille cinq cent vingt et une parts sociales (309.521) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de gérance

12.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité des gérants, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants de classe A et gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

12.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

12.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.4. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant ou en cas de pluralité de gérants par tout deux gérants dont au moins un de classe A.

12.5. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.6. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.7. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.8. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.9. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.10. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.11. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un de classe A ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.4. des Statuts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

7. Effets probables de la fusion sur l'emploi

La Société Absorbée ne compte aucun employé. La fusion est sans effet sur les employés de la Société Absorbante.

8. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante et dates des comptes des sociétés qui fusionnent utilisés pour définir les conditions de la fusion

Les conditions pour la fusion transfrontalière ont été déterminées sur la base d'un état comptable arrêté au 30 septembre 2010 pour la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée a été évalué sur la base sur la base d'un état comptable arrêté au 30 septembre 2010.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée est repris plus en détail à l'annexe B. La cession du patrimoine actif et passif sera réalisée sur base de valeurs de marché.

9. Stipulations additionnelles

a) Documentation mise à disposition des associés des sociétés qui fusionnent

Tout associé a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents suivants:

- le présent projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- l'état comptable arrêté au 30 septembre 2010 joint au présent projet commun de fusion;
- les rapports des organes de gérance des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265 et Section 4 (1) du Cross-border Merger Act;

b) Effets de la fusion

La fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister;
- l'annulation des parts de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

c) Conservation des documents sociaux

Suite à la réalisation de la fusion, les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante

d) Exercice des droits des créanciers

Les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée peuvent obtenir, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits au siège social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

e) Coûts

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbée.

Conformément aux articles 261 et suivants de la Loi, le notaire soussigné déclare et certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant anglais, reconnaît à la demande des parties que cet acte notarié est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, le jour pré-cité.

Le document ayant été lus au mandataire des parties comparantes, dont le notaire connaît les prénoms, noms, statuts civils et résidences, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47814. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010146924/456.

(100168369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

STENA TAY (Hungary) LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.210.

- Monsieur Miklos Konkoly-Thege, né le 26 Juin 1943 à Budapest, Hongrie, demeurant à Abbediengen ter. 3, 0280 Oslo, Norvège, a été nommé Gérant en date du 09 Février 2010.

- Monsieur Peter Csiba, né le 17 Mai 1964 à Budapest, Hongrie, demeurant à Anna-Laki, u. 29, 2089 Telki, Hongrie, a été nommé Gérant en date du 26 Mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Octobre 2010.

Référence de publication: 2010132797/13.

(100150984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sterren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.849.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STERREN INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010132798/11.

(100151578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Bull's-Eye Property Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.135.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion qui s'est tenue le 21 septembre 2010 au siège social

3^{ème} résolution:

Les administrateurs actent le renouvellement, avec effet au 22 juin 2010, du mandat de Monsieur Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1963 à Watermael-Boitsfort, résidant à Knokke (B-8300), 14 Astridlaan au poste de délégué à la gestion journalière. Le présent mandat est renouvelé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010132881/16.

(100150461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.964.

L'adresse de l'associé suivant de la Société a changé:

- Cerberus International, Ltd. se situe désormais au Suite 8 & 9, Jasmine Corporate Centre, Alcester Court, Freeport, Grand Bahama, Bahamas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barnea S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S .A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010132882/16.

(100150305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

BYM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.794.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

Référence de publication: 2010132884/13.

(100150418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Carolux Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.875.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132890/10.

(100150466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

C & B Mechanical Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C & B MECHANICAL GROUP S.A.
Giacchino GALIONE / Angelo DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132885/12.

(100150504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 Septembre 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CAS Services SA (la "Société"), tenue le 24 septembre 2010 il a été décidé comme suit:

- de nommer Mr Ramon van Heusden ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Phill Williams / Christelle Ferry

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132886/16.

(100150574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.766.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 septembre 2010 à 9:30 heures au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Beatriz Garcia de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- PATRIMONIUM CONSULTANTS S.à.r.l., RCS B 125.844, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010132887/17.

(100150903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 juin 2010, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011:

- 1) Monsieur René Gicquel, avec adresse professionnelle à CH-1201 Genève, rue du Cendrier, 15
- 2) Monsieur Michel Kieffer, avec adresse professionnelle 1, place de Metz L-2954 Luxembourg
- 3) Monsieur Alexandre Kuhn, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève, quai de la Poste, 12.
- 4) Monsieur Didier Neuvecelle, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève, quai de la Poste, 12.
- 5) Dr. René Sieber, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève, quai de la Poste, 12.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2010132905/18.

(100150937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 septembre 2010 à 10:00 heures au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Beatriz Garcia de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- PATRIMONIUM CONSULTANTS S.à.r.l., RCS B 125.844, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010132888/17.

(100150867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Caladeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 151.733.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 13 Septembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Panza Antonio en tant que gérant technique avec effet au 1 septembre 2010.
2. L'assemblée accepte la nomination de Madame Amendola Giuseppina domiciliée au 11, rue René Weimerskirch, L-2713 Luxembourg en tant que gérant technique avec effet au 1 septembre 2010 et cela pour une durée indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2010132889/15.

(100150849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

GS 7 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.786.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"The Goldman Sachs Group, Inc.", a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered Office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS 7 Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The Goldman Sachs Group, Inc.	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux -Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

- 3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS 7 Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute

référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000,- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

The Goldman Sachs Group, Inc.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskyaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux - Bottereau, France, le 2 Octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11644. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132043/414.

(100150710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2009:

1) prend acte de la démission des administrateurs suivants:

Madame Ann-Charlotte Lawyer, Monsieur Alain Lunard, Monsieur Antoine Milhaud et Monsieur Stefan Renno.

2) accepte la nomination de Monsieur Michel Kieffer, avec adresse professionnelle 1, place de Metz L-2954 Luxembourg en sa qualité d'administrateur pour un mandat d'un an qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2010132904/16.

(100150937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.756.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010132906/13.

(100150430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010132907/15.

(100150434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Entreprise PIAZZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.
Pour la société
Frank Lamparski
Administrateur

Référence de publication: 2010132908/13.

(100150887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
27/09/2010. Signatures.

Référence de publication: 2010132909/10.

(100150479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

FCB (Forest City Basin) Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.823.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Patrick SERRES, notary public residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, in whose office the present deed remains.

There appeared:

Mr. Gregory Loo Fong CHIU, born on 21 May 1956, in Hawaii, USA, having his professional address at KM. 42 Paho-lyothin Highway, Klong Luang, 12120 Pathumthani, Thailand,
here represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 August 2010,
which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,
Referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme":

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I.- Corporate main features

Art. 1. Name & Form.

1.1 There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "FCB (Forest City Basin) Resources S.A" (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The sole director of the Company (the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to finance, acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Share capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the “Shares”).

5.2 The total un-issued but authorized capital of the Company is fixed at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-), i.e the amount by which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is able to increase the issued share capital of the Company.

5.3 The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Within the limits of the authorized share capital set out under article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the Sole Director or in case of plurality of directors, of the Board of Directors, with or without the issue of a share premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

5.4.1 The Sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorized to create and issue an aggregate number of five million (5,000,000) new Shares having the same rights as the existing Shares.

5.4.2 The authorization will expire five (5) years after the date of publication of this Articles, but at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles;

5.4.3 The Sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors may cancel the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 5;

5.4.4 The Sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this article 5. The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore the Sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital; and

5.4.5 The increase of the share capital decided by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, within the limitation of the authorized share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with or without the issue of a share premium and paid up by contribution in kind or cash, or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

5.5 Subject to the powers granted to the Sole Director or in case of plurality of directors, to the Board of Directors pursuant to the authorized share capital clause contained in this article 5, the subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Form of the shares.

6.1 The share capital of the Company is only represented by registered Shares registered in the register of the Shareholders of the Company (the “Register”) which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be), and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his / her / its residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by her / him / it, , the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers.

6.2 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares. A holder of registered Shares shall receive upon request a written confirmation of his/her/its shareholding.

6.3 The share certificates, if any, shall be signed by any duly legal representative(s) of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be). Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified.

6.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address or that the address is no longer valid, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) from time to time.

6.5 If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his / her / its request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

6.6 Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.7 The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

6.8 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

6.9 The transfer of registered Shares shall be effected by inscription in the Register to be made by the Company upon delivery to the Company of (i) the certificate(s) representing such Shares, and (ii) any other instrument of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 8. Share premium. In the Register one or more separate share premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only by a resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be).

Chapter III.- Administration & Supervision

Art. 9. Board of directors or sole director.

9.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a “Director”), who need not be Shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares are held by one (1) single shareholder, the Company may be managed by one (1) single director (the Sole Director) until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder.

9.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members (the “Chairman”). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by any Director. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of its members is present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, email, telefax or any other similar mean, another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent one or several Directors.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall

constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

10.6 Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors present or represented. Extracts shall be certified by the Chairman or by any two (2) Directors.

Art. 11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Director(s) may have had an interest conflicting with that of the Company.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

Art. 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of any two (2) Directors (or in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors (or of the Sole Director as the case may be) but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- Shareholders.

Art. 15. Powers of the sole shareholder/General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person, i.e the Sole Shareholder. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

15.2 If there is only one (1) shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of Shareholders repre-

senting at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxyholder who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy. A proxyholder may represent one or several Shareholders at a meeting.

15.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means (at their own expenses) allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.10 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day of April, and for the first time in 24 February 2012.

Art. 17. Other general meetings.

17.1 Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (10 %) of the share capital of the Company.

17.2 Each Share is entitled to one vote.

Chapter V.- Final provisions

Art. 18. Business year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.

18.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (10%) of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors (or, as the case may be, the Sole Director) may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Mr. Gregory Loo Fong CHIU	310 Shares
Total:	310 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) corresponding to a share capital thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Law are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 1,135.-).

Resolution of the sole shareholder

The above named party representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to article 15 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

(1) The following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

(i) Mr. Gregory Loo Fong CHIU, born on 21 May 1956 in Hawaii (USA), with professional address at KM. 42 Paholyothin Highway, Klong Luang, 12120 Pathumthani, Thailand; and

(ii) Mr. Terrence Curtis ELIK, born on 18 March 1959 in York (Canada), with address at 2 Hillholm Road, Toronto Ontario, M5P 1M2, Canada.

Mr. Terrence Curtis ELIK is also appointed has Chairman of the Board of Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

(2) The following is elected as Director for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

(i) Mr. André TRIOLET, born on 19 February 1959 in Vielsalm (Belgium), with professional address in the Grand Duchy of Luxembourg at L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

(3) The following is elected as independent auditor for a period ending on the annual general meeting of shareholders of 2012:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., a Luxembourg private limited liability company, with its registered office at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B145.584.

(4) The registered office of the Company is established at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named party, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, empêché, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

M. Gregory Loo Fong CHIU, né le 21 mai 1956, à Hawaii, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à KM. 42 Paholyothin Highway, Klong Luang, 12120 Pathumthani, Thailand,

ici représenté par Cécile Rechstein, avocate, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2010,

laquelle, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Ci-après défini comme l'"Actionnaire Unique".

Le comparant, agissant en-dites qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

STATUTS

Titre I^{er} .- Caractéristiques principales de la société

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 Il est établi par le détenteur actuel d'actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée de temps à autre (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination de "FCB (Forest City Basin) Resources S.A" (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un actionnaire (l' "Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 L'administrateur unique de la Société (l' "Administrateur Unique"), ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet le financement, l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces

méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, cependant sans bénéficier du régime organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions nominatives ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune (les "Actions").

5.2 Le capital total non souscrit mais autorisé de la Société est fixé à cinq cent millions Euros (EUR 500.000.000,-), i.e le montant par lequel le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société.

5.3 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires (ou l'Actionnaire Unique, le cas échéant) statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 Dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 5.2, le capital social peut être augmenté sur l'initiative de l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration, conformément aux conditions exposées ci-dessous, avec ou sans prime d'émission, par la création de nouvelles Actions, étant entendu que:

5.4.1 L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre un nombre total de cinq millions (5.000.000) nouvelles Actions ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

5.4.2 L'autorisation expirera cinq (5) ans suivant la publication de ces Statuts, toutefois des résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) pourront, à l'expiration de cette période, approuver une nouvelle période d'autorisation, adoptée selon les formes prévues pour la modification des Statuts;

5.4.3 L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants relatif aux nouvelles Actions créées conformément à cet article 5;

5.4.4 L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'article 5 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec cet article 5. L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi. En outre, l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté; et

5.4.5 L'augmentation du capital décidé par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration endéans les limites du capital social autorisé peut être souscrite et les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, ou par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

5.5 Sous réserve des pouvoirs accordés à l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, au Conseil d'Administration, par la clause de capital autorisé contenue dans cet article 5, le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions aux conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Le capital social de la Société est uniquement représenté par des Actions nominatives, lesquelles seront inscrites au registre des Actionnaires de la Société (le "Registre"); celui-ci sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant). Le Registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, ainsi

que le nombre d'Actions nominatives qu'il / elle détient, le montant payé pour ses Actions, le transfert des Actions et les dates de ces transferts.

6.2 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives. Un détenteur d'Actions nominatives recevra à sa demande une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

6.3 Les certificats d'actions, le cas échéant, devront être signés par tout représentant légal du Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant). De telles signatures seront soit manuscrites soit imprimées ou pré-imprimées. Les certificats seront valables mêmes si la liste des signatures autorisées de la Société est ultérieurement modifiée.

6.4 Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou l'adresse en question n'est plus valable, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant).

6.5 Si un Actionnaire peut apporter des preuves jugées suffisantes par la Société que ses certificats d'actions ont été dénaturés, abîmés ou détruits alors, à sa demande, un duplicata de ses certificats d'actions pourra être émis sous les conditions et garanties, notamment une garantie émise par une société d'assurance, déterminées par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant). Dès l'émission de ce nouveau certificat d'action, sur lequel doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action original pour lequel un nouveau certificat a été émis sera nul.

6.6 Les certificats d'actions abîmés pourront être annulés et remplacés par la Société par de nouveaux certificats.

6.7 La Société peut, selon ce qu'elle décide, faire supporter à l'Actionnaire concerné, les coûts du duplicata ou du nouveau certificat d'actions ainsi que tous les frais raisonnablement encourus par la Société à raison de son émission et enregistrement et à raison de l'annulation du certificat d'action original.

6.8 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire, qui représentera cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera (seront) suspendu(s) jusqu'à la désignation de ce mandataire.

6.9 Le transfert des Actions nominatives sera réalisé par la Société par inscription dans le Registre et après la production (i) d'un ou de plusieurs certificats représentant de telles Actions et (ii) de tout document de transfert jugé satisfaisant par la Société.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant). Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Prime d'Emission. Dans le Registre, une ou plusieurs réserves de prime d'émission peuvent être maintenues pour les Actions, indiquant la prime payée pour les Actions. Les paiements à partir de ces réserves seront seulement effectués suite à une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant).

Titre III. Administration & Supervision

Art. 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.3 Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration ou être l'Administrateur Unique. Dans ce cas, cette personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, email, par télécopie ou tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit par la suite. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où (i) les Administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les Administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue à Luxembourg.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrites si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présent ou représentés. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants et autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs (ou en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique) ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration (ou en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV.- Actionnaires.

Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / L'Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un (1) actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non, et est par conséquent autorisé à voter par procuration. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg le dernier jour ouvrable d'avril et pour la première fois le 24 février 2012.

Art. 17. Les autres assemblées générales.

17.1 Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

17.2 Chaque Action donne droit à un vote.

Titre V.- Dispositions finales

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

18.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Distribution des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 21. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Actions

M. Gregory Loo Fong CHIU	310 Actions
Total:	310 Actions

Chacune des Actions a été intégralement payées de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) correspondant à un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent trente-cinq Euros (EUR 1.135,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en tant qu'Actionnaire Unique en conformité avec l'article 15 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

(1) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2016:

(i) M. Gregory Loo Fong CHIU, né le 21 mai 1956, à Hawaii, Etats Unis d'Amerique, ayant son adresse professionnelle à KM. 42 Paholyothin Highway, Klong Luang, 12120 Pathumthani, Thailand; et

(ii) M. Terrence Curtis ELIK, né le 18 mars 1959 à York (Canada), ayant son adresse à 2 Hillholm Road, Toronto Ontario, M5P 1M2, Canada.

M. Terrence Curtis ELIK est aussi nommé Président du Conseil d'Administration pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2016.

(2) Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2012:

(i) M. André TRIOLET, né le 19 février 1959 à Vielsalm (Belgique), ayant son adresse professionnelle au Grand Duché de Luxembourg à L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

(3) A été nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de la l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2012:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.584

(4) Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes susmentionnées les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les comparants susmentionnés, connue par le notaire par leur prénom, nom, statut marital et adresse, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2010 REM 2010 / 1189 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132602/706.

(100151721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 23 septembre 2010:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 23 septembre 2010 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132892/15.

(100150426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

—
Statuts Coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 juillet 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010132893/13.

(100150394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132896/9.

(100150896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Cufflink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 148.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CUFFLINK S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010132898/12.

(100150623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

De Schengener Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.560.

Par la présente, je soussigné Monsieur Carlos Alberto DA GRACA TIAGO, demeurant à L-1278 Luxembourg, 7, rue Tony Bourg, démissionne de ma fonction de gérant unique de la société à responsabilité limitée, DE SCHENGENER RESTAURANT Sarl, établie et ayant son siège social à L-5445 SCHENGEN, 3, Waistrooss, inscrite sous le registre du Commerce numéro B 152.560, et cela avec effet immédiat, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Carlos Alberto DA GRACA TIAGO.

Référence de publication: 2010132900/12.

(100150653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Descorbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 69.766.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010132902/13.

(100150428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Effi-Science S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.617.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132910/10.

(100150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.286.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 29 Septembre 2010

L'associé unique de Geneve 4 LuxCo S.à r.l. a décidé comme suit:

- De nommer CLERC SA avec adresse professionnelle au 1 rue Pletzer L-8080 Bertrange, Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B111831, en tant que réviseur d'entreprise et ce avec effet au 29 Septembre 2010.

Luxembourg, le 04 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010132923/16.

(100150775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.344.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010132924/15.

(100150437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

—
Il est à noter les changements d'adresse suivants:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
CAROLL, Cédric	Administrateur	Frederick Street Norfolk House, 1 st Floor Nassau Bahamas
DE VET, Luc	Administrateur	20, rue de la Poste L - 2346 Luxembourg
DUFOUR, Benoni	Administrateur	15, op der Sank L-5713 Aspelt

Luxembourg, le 31 août 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010132927/20.

(100150781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Green Cove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.236.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.027.

—
Extrait des Résolutions des Associés

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de proroger le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B65477 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, en qualité de Reviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011, avec effet au 10 Septembre 2010.

Luxembourg, le 17 Septembre 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010132925/17.

(100150584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Genialics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.790.

Der Sitz der

GENIALICS S.A.

Handelsregister Luxembourg B 96790

wurde am 15. März 2010 verlegt von

26, rue Michel Rodange

L-2430 Luxembourg

nach

1, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

Luxembourg im Juni 2010.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Référence de publication: 2010132928/19.

(100150749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.618.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 1^{er} octobre 2010 qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

M. Jörg FUCHS, ayant son domicile professionnel à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1^{er} octobre 2010.

Alexandra Brehm

Gérant

Référence de publication: 2010132929/15.

(100150815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Electro-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 15, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 94.822.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Yves KLEIN, maître-électricien, né à Luxembourg le 13 février 1968, demeurant à L-4499 Limpach, 31, rue du Ruisseau, détenteur de soixante-quinze (75) parts sociales.

2) Madame Fabienne ALBONETTI, employée de l'Etat, née à Dudelange le 7 novembre 1965, demeurant à L-4499 Limpach, 31, rue du Ruisseau, détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ELECTRO-TECH Sàrl" (numéro d'identité 2003 24 11 488), avec siège social à L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 94.822, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 878 du 27 août 2003,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange à L-4499 Limpach, 15, rue Centrale.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Limpach."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLEIN, ALBONETTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3268. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132912/46.

(100150314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Electro-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 15, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 94.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010132913/11.

(100150316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Eluru Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.465.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELURU HOLDING S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132914/12.

(100150513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Etias Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 150.622.

Extrait de la décision des associés en date du 1^{er} octobre 2010

Les associés décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 19, rue Saint-Hubert, L-1944 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Por extrait sincère et conforme

ETIAS PARTNER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010132915/14.

(100150472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Euro Media Agency S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.300.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 27 septembre 2010 que le siège social de la société anonyme EURO MEDIA AGENCY S.A., RC Luxembourg B n°67300, a été dénoncé avec effet au 27 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132916/11.

(100150874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Europ General Services S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.869.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass unser Gesellschaftssitz sich ab sofort wie folgt lautet:

1. rue des Glacis

L-1628 LUXEMBOURG

Luxembourg, den 05. Oktober 2010.

Pour Europ General Services S.A. H

Hans Kappes

Référence de publication: 2010132917/13.

(100150772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Jeans Century Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.672.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132944/10.

(100150469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Klei'Blad Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 86.659.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission comme gérante dans la société Klei'blad Constructions s.à r.l. Registre de commerce n° Section B 86659 avec siège social, 91, rue du Canal L-4051 Esch-sur-Alzette Esch-sur-Alzette, 05 octobre 2010.

Thill Josiane.

Référence de publication: 2010132945/10.

(100150835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Kanbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.992.

Der Sitz der
KANBAO SARL RCS LUXEMBOURG
Handelsregister Luxembourg B 120992
wurde am 15. März 2010 verlegt von
26, rue Michel Rodange
L-2430 Luxembourg
nach
1, rue des Glacis
L-1628 Luxembourg
Luxembourg im Juni 2010.
Für die Richtigkeit
Unterschrift

Référence de publication: 2010132946/19.

(100150776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Kanbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 120.992.

Beschlussfassung des Gesellschafters vom 16: August 2010

Der Gesellschafter beschließt mit Wirkung zum 01. September 2010 die Abberufung von:
Herrn Carlo MALCHER, geboren am 01.06.1947 in D. Weilrod, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in 116, Bahnhofstrasse, D-54441 Schoden, technischer Geschäftsführer.

Zur neuen Geschäftsführerin wird mit Wirkung zum 01. September 2010 bestellt:

Frau Jacqueline Ramona KAPPES, geboren am 23.09.1991 in D. Mainz, Kaufmännische Fachkraft, wohnhaft in 5, Kreuzflur, D-54296 Trier, technische Geschäftsführerin.

Luxembourg, den 29. September 2010.

Hans KAPPES.

Référence de publication: 2010132947/15.

(100150796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Kateco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 44.829.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KATECO S.A.
Mariagrazia RINALDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132948/12.

(100150542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Premier Consult International (PCI) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 155.834.

STATUTS

L'an deux mil dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir, Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

habilité à engager la société par sa seule signature, agissant sur base de l'article 5 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Premier Consult International (PCI) SA".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique, fiscal et légal, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, la gestion de sociétés, le financement, ainsi que l'investissement mobilier et immobilier.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- €), représenté par TRENTE ET UNE (31) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- COMMUNITY LINK SA, trente et une actions	31
Total:	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (900.- €).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VOET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010. REM 2010/1240. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133438/143.

(100151844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.121.

—
La Société informe du changement suivant:

- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Représenté par Christelle Ferry

Référence de publication: 2010132949/15.

(100150583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 132.700,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.321.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Lares Italia Finances (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010132950/13.

(100150405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Lapperre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 56, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.010.

—
Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2010 à 10 heures.

Extrait des résolutions

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Esch/Alzette et ce avec effet au 21/09/2010:

La nouvelle adresse sera:

56, avenue de la Gare

L-4156 Esch/Alzette

2. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lejeune Guy comme administrateur et administrateur pour la gestion journalière

3. L'assemblée nomme Monsieur Philippe Van Cauter né le 28/07/1966 à Braine-L'Alleud (B) demeurant à 44D Fauvillers-Centre B-6637 Fauvillers, comme nouveau administrateur et administrateur-délégué à partir du 01/09/2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010132951/21.

(100150587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

LBREP I Fides S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010132952/13.

(100150402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxarena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4499 Limpach, 15, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 145.393.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXARENA S.A." (numéro d'identité 2009 22 04 651), avec siège social à L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.393, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 788 du 10 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves KLEIN, maître-électricien, demeurant à Limpach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange à L-4499 Limpach, 15, rue Centrale et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange à L-4499 Limpach, 15, rue Centrale et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. al. 1^{er} . Le siège de la Société est établi à Limpach."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: KLEIN, RENTMEISTER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3267. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132953/46.

(100150318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxarena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4499 Limpach, 15, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 145.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010132954/11.

(100150322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 Septembre 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Luxembourg Corporation Company SA (la "Société"), tenue le 24 septembre 2010 il a été décidé comme suit:

- de nommer Mr Ramon van Heusden ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Phill Williams / Christelle Ferry

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132955/16.

(100150578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

Der Sitz der

LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A.

Handesregister Luxembourg B 95 028

wurde am 15. März 2010 verlegt von

26, rue Michel Rodange

L-2430 Luxembourg

Nach

1, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

Luxembourg, im Juni 2010

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Référence de publication: 2010132956/19.

(100150742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

John De Wilde International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 85.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010132943/11.

(100150327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Monument Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132711/11.

(100151738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Olympe International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.659.

EXTRAIT

En date du 5 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du «Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg» au «Rue Edward Steichen 15, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse professionnelle du gérant Marjoleine VAN OORT est désormais «15, rue Edward Steichen, L-2540».

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132718/19.

(100151357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Res, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132747/11.

(100151590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.